

FONDATION GRANCHER

Fondation reconnue d'utilité publique
(Décret du 11 avril 2001)

Siège social : 119 rue de Lille
75007 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025
AU 31 DECEMBRE 2025**

FONDATION GRANCHER

Fondation reconnue d'utilité publique
(Décret du 11 avril 2001)

Siège social : 119 rue de Lille
75007 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

Aux administrateurs du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION GRANCHER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note IV – 3 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R-821-580 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de la fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Trésorière de la Fondation.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois,

Le Commissaire aux Comptes

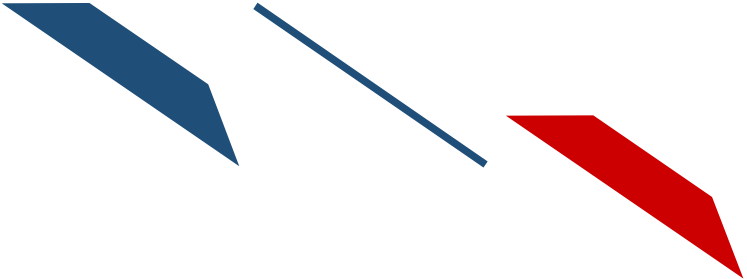
LEO JEGARD & ASSOCIES

Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Thibault DAVID (+33622095643)
Date : 18/06/2026 11:25:10
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
077088

Thibault DAVID

Associé



COMPTES ANNUELS



FONDATION GRANCHER

F.R.U.P par décret du 11 avril 2001

Siège social : 119, Rue de Lille - 75007 Paris

SIRET N° 775 666 589 00012

COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

Sommaire	1
BILAN	2
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat	4-5
ANNEXES	6
Préambule	6
Présentation de la Fondation et de ses activités	7
Faits significatifs	7-9
Evénement postérieurs à la clôture	10
Règles et méthodes comptables	10-16
Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	17
Tableau de variation des fonds propres	18
Tableau explicatif des reports à nouveau et du résultat comptable	19
Etat des provisions et dépréciations	20
Etat des créances	21
Etat des dettes	22
Détail des produits d'exploitation	23
Concours et subventions publics obtenues au cours de l'exercice	23
Détails du résultat financier	23
Détermination du résultat effectif global de l'entité	24
Produits à recevoir	24
Charges à payer	25
Activité, Effectif, Rémunérations des dirigeants	26
Honoraires du commissaire aux comptes	27
Engagements financiers	27

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)	27 867	27 867	-	
Total I	27 867	27 867	-	-
ACTIF IMMOBILISE			-	
Immobilisations incorporelles			-	
Frais de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	66 140	56 017	10 123	1 129
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	77 228		77 228	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	6 888 386		6 888 386	4 459 411
Constructions	17 447 240	7 462 280	9 984 959	8 614 065
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 136 688	1 673 807	2 462 881	2 431 835
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 052 667		5 052 667	7 335 607
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières			-	
Participations			-	
Créances rattachées à des participations			-	
Autres titres immobilisés	15 780 333	2 416	15 777 917	16 337 288
Prêts	72 143		72 143	54 222
Autres immobilisations financières	91 219	829	90 390	80 510
Total II	49 612 044	9 195 349	40 416 695	39 314 067
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 673 410		2 673 410	2 357 702
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	1 804 544	-	1 804 544	1 378 699
Charges constatées d'avance	99 748		99 748	100 784
Valeurs mobilières de placement			-	
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	3 941 373		3 941 373	2 827 300
Total III	8 519 075	-	8 519 075	6 664 485
Frais d'émission des emprunts (IV)			-	
Primes de remboursement des emprunts (V)			-	
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	58 158 986	9 223 216	48 935 770	45 978 552

BILAN – PASSIF

BILAN PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	10 012 863	10 012 863
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation	287 189	287 189
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	19 006 417	19 752 414
Réserves pour projet de l'entité	1 467 749	1 298 452
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 467 749	1 298 452
Autres		
Report à nouveau	- 2 553 416	- 2 368 679
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 2 564 883	- 2 357 212
Excédent ou déficit de l'exercice	1 856 977	- 829 157
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	913 549	- 83 161
Situation nette (sous total)	30 077 779	28 153 082
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	865 487	865 487
Total I	30 943 267	29 018 569
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 650	2 650
Total II	2 650	2 650
PROVISIONS		
Provisions pour risques	790 748	917 623
Provisions pour charges	639 250	720 001
Total III	1 429 997	1 637 624
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 451 062	10 240 537
Emprunts et dettes financières diverses	48 095	1 956
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	428 497	389 100
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 645 284	2 540 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-
Autres dettes	2 986 917	2 147 887
Produits constatés d'avance		
Total IV	16 559 855	15 319 708
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	48 935 770	45 978 552

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service		650
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales,		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	24 986 872	22 357 505
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales,	24 986 872	22 357 505
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	-	12 250
Dons manuels	3 523	1 315
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	535 131	225 890
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 212	11 000
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 487 953	1 486 880
Total I	27 018 691	24 095 491
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 846 822	5 646 130
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 482 983	1 427 237
Salaires	10 997 848	11 046 961
Cotisations sociales	4 323 844	4 507 391
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	712 376	598 440
Dotations aux provisions	327 505	891 918
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	571 564	826 887
Total II	25 262 942	24 944 964
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 755 750	- 849 474

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		86
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	16 948	47 919
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	427 383	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	444 331	48 005
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	343 103	33 593
Différences négatives de change		
Valeurs comptes des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	343 103	33 593
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	101 228	14 412
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 856 977	- 835 062
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		7 788
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 884
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	5 904
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	27 463 022	24 151 284
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	25 606 045	24 980 441
EXCEDENT OU DEFICIT	1 856 977	- 829 158
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>913 549</i>	<i>- 83 161</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	337 366	320 355
Bénévolat		
TOTAL	337 366	320 355
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	337 366	320 355
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	337 366	320 355

ANNEXES

FONDATION GRANCHER

F.R.U.P par décret du 11 avril 2001

Siège social : 119, Rue de Lille
75007 - Paris

I PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	48 935 769,77 €
Total du compte de résultat (produits)	27 463 022,40 €
Total du compte de résultat (charges)	25 606 044,97 €
Résultat de l'exercice (Excédent)	1 856 977,42 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis en date du 9 juin 2026 par la Directrice Administrative et Financière de la Fondation. Ils sont soumis préalablement à la Directrice Générale, à la Trésorière et proposés à l'approbation du Conseil d'Administration de la Fondation le 18 juin 2026.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

II PRÉSENTATION DE LA FONDATION ET DE SES ACTIVITÉS

II-1- PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

La Fondation Grancher a pour objet de « *promouvoir et d'assurer toute forme d'actions contribuant à la protection des enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficultés ou exposés à tout danger physique ou moral* ». Ses établissements organisent leurs activités en réponse aux besoins fondamentaux, spécifiques et particuliers des enfants accueillis. Des équipes pluridisciplinaires coordonnent et soutiennent le projet de chaque enfant.

Les missions de la Fondation Grancher s'exercent au sein de quatre établissements :

- L'Etablissement JOSEPH accueille 156 enfants âgés de 0 à 21 ans.
- L'Etablissement ROSA dispose de 120 places d'accueil familial pour des enfants âgés de 0 à 21 ans et de 110 mesures d'accompagnement de situations d'enfants confiés à des Tiers.
- L'Etablissement JONAS propose 110 places pour des enfants âgés de 3 à 21 ans.
- Et, depuis le 1^{er} janvier 2025 : le nouvel établissement ROSALIA propose l'accueil de fratries, avec une autorisation de 53 places d'enfants et jeunes âgés de 3 à 15 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.

Le Siège Social contribue à la vie de la Fondation et au service des établissements. Il comprend les fonctions supports dont la direction générale, l'administration, les finances, les ressources humaines, la qualité et gestion des risques ainsi que le développement des compétences et la communication.

II-2- FAITS SIGNIFICATIFS

- **1^{er} janvier 2025 : Création de l'établissement ROSALIA**

Cet établissement est nommé ROSALIA en hommage à la nièce du couple GRANCHER, qui avait poursuivi leur œuvre.

Le Village d'Enfants ROSALIA dispose d'une autorisation pour l'accueil de 53 mineurs, âgés de 3 à 15 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. Il accueille des fratries majoritairement issues du Département de Paris, dans le cadre de l'assistance éducative, majoritairement sous la forme de placement judiciaire, plus rarement d'accueils administratifs.

Le 29 octobre 2024, la Fondation Grancher a acquis en VEFA, 4 appartements T5 et 5 maisons destinés à la création village d'enfants.

L'acquisition des 9 lots est financée par l'octroi d'un emprunt de 8 700 000 € auprès du Crédit Coopératif par la Gestion Libre, pour une durée de 240 mois au taux de 3,70 %.

Au cours de l'année 2025, 4 appartements répartis sur 3 lots ont été livrés :

- **1^{er} appartement** le 15 février 2025 : accueil de la 1^{ère} fratrie le 12 mai 2025.
- **2 appartements** le 20 mai 2025 : accueil de la 1^{ère} fratrie le 22 août 2025.
- **4^e et dernier appartement** le 17 juin 2025 : accueil de la 1^{ère} fratrie le 12 septembre 2025.

A la remise des clés de chaque lot, le solde résiduel est versé au vendeur et un tirage est effectué sur l'emprunt.

Ces acquisitions figurent à l'actif de la Gestion Libre. 80 % de la valeur affectée en terrain, non amorti. 20% est ventilé en bâtiment, ravalement et chauffage ; et amortis à 50%, et 20% pour le chauffage. La date de démarrage des amortissements est la date de livraison de chaque appartement.

- **Le dernier lot : Cinq maisons** dont la livraison était prévue au 4^{ème} trimestre 2025, n'ont finalement pas été livrées à ce jour. La part réglée le 29 octobre 2024 ainsi que les frais de notaire associés, restent au 31 décembre 2025 en Immobilisations en cours.

Au 3 juin 2026, l'acte notarié de résolution amiable de la vente des 5 maisons est en cours de rédaction. Il prévoit que la part réglée lors de la signature le 29 octobre 2024 et les frais de notaire seront remboursés par le vendeur suivant l'accord obtenu préalablement.

→ *Cinq autres maisons bâties sont en cours d'acquisition.* Elles sont situées sur la commune du Plessis-Robinson. Il est prévu que le prix d'acquisition, frais d'agence, droits de mutation et les travaux soient d'un montant global équivalent aux cinq maisons initiales : 5 562 936 €.

→ Au 31 décembre 2025, l'en-cours de cet emprunt est de 7 538 167 €
Le capital de l'emprunt n'étant pas libéré complètement, le remboursement du capital n'a pas commencé. C'est neutre sur le plan de la trésorerie de la Fondation Grancher. Les intérêts intercalaires sont prévus au budget exécutoire de l'établissement ROSALIA.

- **1^{er} avril 2025 : ouverture du service tiers au sein de l'établissement ROSA**

Le projet de la Fondation Grancher a été retenu après présentation d'un oral en juin 2024 et diverses discussions budgétaires jusqu'en février 2025.

Le service « **Tiers** » est dédié à l'accompagnement et au suivi des mesures de placement judiciaire ou administratif d'enfants confiés à des tiers judiciaires ou administratifs. La montée en charge sera progressive, en commençant par **110 mesures pour 2025**. Ce service est installé 10, place St Jean à Chartres.

La maison de St Jean a été affectée à l'installation du service « Tiers ». Il est prévu un espace pour le pôle direction, qui nécessite la rénovation d'une annexe située dans la cour St Jean. Cet espace sera également doté d'une salle de formation et de réunion dédiée au service Tiers pour l'ensemble des réunions et des formations qui seront programmées et ouvertes aux professionnels du département.

En revanche, le 3^{ème} service d'accueil familial de 60 places a été parallèlement fermé. **L'autorisation pour l'accueil familial de Rosa est désormais de 120 places contre 180.**

- **Mai et septembre 2025 : Installation du Siège de la Fondation Grancher au 1^{er} étage du 119 rue de Lille à Paris 7e**

Les travaux, aménagements et mobiliers ont été entièrement financés sur fonds propres de la Fondation Grancher.

Désormais, l'ensemble des services est réuni au même étage : Direction Générale, Ressources Humaines, Communication et Comptabilité.

Une des salles qui peut accueillir jusqu'à 50 personnes, est dédiée aux formations de l'ensemble des salariés. La salle de Conseil est également équipée informatiquement pour permettre les formations inter-services des établissements de la Fondation.

- **20 octobre 2025 : signature d'une convention de partenariat avec l'AFIREM**

L'objet de cette convention de partenariat est de :

- Renforcer l'information, la sensibilisation et le développement des compétences des professionnels et bénévoles du secteur de la Protection de l'Enfance. Pour ce faire, des colloques, séminaires et formation seront mis en place conjointement.
- Réaliser des études et travaux de recherches et veilles juridiques, définis et engagés en commun qui portent sur les enjeux contemporains, des évolutions sociétales ou de nouvelles pratiques.

Un poste a été créé : chargé de Mission Formation – Etudes et Veille en Protection de l'Enfance – 0,66 ETP au sein du siège et pour 0,33 ETP à l'AFIREM situé au sein de l'hôpital NECKER.

- **Extension Ségur**

Produits à recevoir

L'accord du 4 juin 2024 porte sur l'extension du Ségur dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation de la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui octroie une revalorisation salariale, pour tous les salariés, à hauteur de 238 euros brut mensuel avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 : Les oubliés du Ségur.

Cet accord a été agréé par la Ministre du travail, de la santé et des solidarités le 25 juin 2024 (publication au Journal Officiel du 26 juin 2024).

Cette revalorisation salariale constitue une dépense nouvelle, était non prévue au budget 2024 pour les 4 établissements. L'application de cet accord, par le versement de cette prime rétroactivement au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'aux caisses sociales et fiscales représente au total pour l'ensemble des établissements : 851 747 €.

Cette dépense nouvelle appelle un financement public complémentaire. A ce titre, un produit à recevoir avait été provisionné au 31 décembre 2024 pour l'intégralité du coût charges sociales et fiscales incluses : 851 747 € en groupe 1 des comptes administratifs des établissements.

Par mail du 29 janvier 2026, le représentant de la Ville de Paris a fait part de la prise de l'accord de financement intégral du dispositif du "Ségur pour tous", et ce, à partir de 2024.

L'intégralité du produit attendu en 2024 pour JOSEPH et JONAS avait été versée par la Ville de Paris au mois de décembre 2025. La provision pour produit à recevoir constituée au 31/12/2024 des établissements JONAS et JONAS est devenue sans objet. Elle a donc été annulée en totalité au 31/12/2025.

En revanche, le Conseil Départemental d'Eure & Loir attend les modalités d'exécution d'un accord pérenne avec le Gouvernement pour le financement de cette mesure. Dès que la compensation sera effective, le Conseil Départemental d'Eure & Loir 28 reviendra vers la Fondation pour les modalités de prise en charge. Le produit à recevoir, constitué en 2024, a été maintenu (357 660 €) et complété par le Produit à recevoir correspondant à l'année 2025.

PRODUITS A RECEVOIR	Total Produits à recevoir	Comptes Gestion Libre	Comptes établissements
ROSA – service Accueil familial - Année 2024	357 660 €		357 660 €
ROSA – service Accueil familial - Année 2025	315 116 €		315 116 €
ROSA – nouveau service TIERS Année 2025	4 293 €		4 293 €
SIEGE - Année 2024	47 803 €		47 803 €
Total	724 872 €		724 872 €

Provisions pour risques et charges

La prise en charge du produit à recevoir 2024 de 851 747 € était incertain. Une provision pour risques et charge de 851 747 € avait été constituée en totalité au passif de la Gestion Libre.

Suite à l'accord de financement de la Ville de Paris pour les établissements JONAS et JOSEPH, la provision constituée en 2024 est devenue sans objet et a été annulée au 31 décembre 2025.

Une demande de financement complémentaire est à présenter à la Ville de Paris pour le financement du SIEGE.

Le produit à Recevoir figure au sein de ROSA et SIEGE et, est donc compris aux Résultats administratifs transmis aux Départements.

La provision actualisée est inscrite en Gestion Libre : 724 872 € au 31 décembre 025

III - EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La Gouvernance et la Direction poursuivent leur volonté de diversifier des activités de la Fondation Grancher :

- **1^{er} février 2026 : Création d'un nouveau service au sein de l'établissement JOSEPH : Philae**
 - **200 places**
 - **Soutien aux parrainages affectifs, aux tiers dignes de confiance et aux accueillants durables et bénévoles.**

Ce nouveau service a été installé au RDC du 119 rue de Lille à Paris 7^e.

En partenariat avec la Ville de Paris, ce nouveau dispositif accompagne les Tiers Digne de Confiance, les Accueillants Durables Bénévoles ainsi que les parrains et marraines affectifs qui accueillent et soutiennent des enfants et jeunes de 0 à 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

En complément des structures classiques de la Protection de l'Enfance, ces mesures de placement chez un accueillant renforcent la solidarité autour des enfants vulnérables.

- **22 mai 2026 : Création d'un nouvel établissement : Un Lieu de Vie et d'Accueil « Microstructure Villa Lumière »**
 - **6 places**

A la suite de réunions au cours du mois d'avril 2026, le SEPA et la fondation Grancher sont convenus de la fermeture du service SAUFAH Fratrie (Villa Lumière et Villa Castagnary : 10 places). La Fondation Grancher a été réactive : Le Service SAUFAH Fratrie va être transformé par la création d'un Lieu de Vie et d'Accueil, qui prendra place à la Villa Lumière au 83 rue Bobillot à Paris 7^e.

IV - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IV-1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément sur le plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

IV-2- DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Néant.

IV-3- CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

→ Résultat exceptionnel :

- *Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;*
- *Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;*
- *Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...*

→ Suppression des transferts de charge :

- *A adapter en décrivant les modifications éventuelles :*
 - *Refabrications diverses ;*
 - *Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;*
 - *Indemnités d'assurance reçues ;*
 - *Frais d'émission d'emprunt.*

Changement de présentation :

→ Présentation du compte de résultat :

- *Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;*
- *Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.*

→ Présentation du bilan :

- *Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;*
- *Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;*

IV-4- PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES**IV-4-A- AGREGATION DES COMPTES ANNUELS**

La Fondation gère, en 2025, cinq établissements dont la gestion est contrôlée et une activité propre.

En gestion contrôlée :

- L'établissement JOSEPH situé à Paris, Salbris et Vierzon ;
- L'établissement ROSA situé à Chartres ;
- L'établissement JONAS situé à Paris ;
- L'établissement ROSALIA situé à Paris et à Clamart (création au 1/1/2025) ;
- Le Siège situé à Paris.

En gestion propre :

- La gestion des biens mobiliers et immobiliers.

Une comptabilité séparée est établie pour chaque activité. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de Siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

L'affectation des résultats suivants a été réalisée sur l'exercice 2025 :

- Les comptes de résultat 2023 de JONAS en décembre 2025 ;
- Les comptes de résultat 2023 de JOSEPH en décembre 2025 ;
- Les comptes de résultat 2023 de ROSA en mai 2025.

Au 31 décembre 2025, tous les résultats administratifs de l'année 2024 sont en attente d'affectation car le financeur n'a pas rendu sa décision. Les comptes administratifs de ROSA ont été présentés en novembre 2025 au CD28 ; et ceux de JONAS et JOSEPH au début du mois d'avril 2026 à la Ville de Paris.

Les comptes administratifs 2025 de JOSEPH et ROSA ont été présentés à la Ville de Paris à la fin avril 2026.

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. Toutefois, dans les faits, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent réglementairement exister.

IV-4-B- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements pour les bâtiments à compter du 1^{er} janvier 2005 selon l'avis CNC sur le logement social, et de celles issues du fichier AGIRC et ARRCO. Les éléments suivants sont rendus vraisemblables.

Pour les immeubles parisiens, immeubles collectifs d'habitation et de bureaux, la répartition est la suivante :

Structure :	90 %
Ravalement et menuiseries extérieures :	6,80 %
Chauffage :	3,20 %

Au regard de l'augmentation de la valeur du terrain des immeubles parisiens, 80 % de la valeur d'acquisition brute est inscrite en immobilisation « Terrain » - non amortissable.

Le reste de l'immobilisation est inscrite en immobilisation en cours et sera soumise à la répartition définie précédemment lors de la mise en service des locaux après travaux.

Pour les immeubles de province, immeubles individuels à usage de bureaux et activité des accueils familiaux, la répartition est la suivante :

Structure :	91,40 %
Ravalement et menuiseries extérieures :	5,40 %
Chauffage :	3,20 %

Cette décomposition ne s'applique pas à l'établissement JONAS (repris par la Fondation en 2017) pour lequel les travaux ont consisté essentiellement en l'agencement des bureaux en location.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Frais d'établissement	5 ans
Logiciel	1 an à 3 ans
Construction Structure	50 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Chauffage	20 ans
Agencements, aménagement de constructions	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans

La règle du prorata temporis est appliquée en fonction de la date de mise en service. Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition. Cette méthode a été jugée la plus opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

IV-4-C- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provision pour dépréciation : néant.

IV-4-D- STOCKS

Néant.

IV-4-E- CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

L'extension Ségur appelle un financement public complémentaire. A ce titre, un Produit A Recevoir a été constaté au 31 décembre 2025 pour l'intégralité du coût charges sociales et fiscales incluses : **724 872 €** en groupe 1 des comptes administratifs de chaque établissement en gestion contrôlée.

IV-5- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXTENSION SEGUR

La prise en charge du produit à recevoir est incertain pour l'établissement ROSA. Une provision pour Risques et Charges à 100 % a été passée sur les comptes globalisés : **724 872 €**.

Cf détails pages 9 et 15

IV-4-F VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT :

Le compte à terme est comptabilisé à sa valeur nominale. Le compte à terme est arrivé à échéance au 31/10/2024 et n'a pas été renouvelé en 2025.

IV-4-G- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Néant.

IV-4-H- RESERVES DE TRESORERIE

Les dotations au Fonds de Roulement (ou Fonds de Réserve) sont calculées en fonction des budgets approuvés par l'Administration (compte 141).

Dans les cas de dotation par emprunt, les frais financiers et les remboursements en capital sont comptabilisés en charges, conformément aux règles comptables du secteur médico-social.

L'affectation du tiers des excédents de gestion des activités conventionnées est inscrite dans la rubrique « Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie) » (compte 106855). En réalité, la réserve de trésorerie de la gestion contrôlée n'est plus affectée depuis de nombreuses années.

IV-4-I- DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS

Sont affectés à ce compte les plus ou moins-values sur cessions ou sorties d'actif.

IV-4-J- EMPRUNTS

(Voir IV-4-P)

IV-4-K- DONS

Les dons manuels sont portés en recettes de fonctionnement.

IV-4-L- LEGS

Néant.

IV-4-M- INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Le montant global de la provision pour indemnités de fin de carrière (IFC) comptabilisé en compte 153000 – provisions indemnités départ retraite est de 639 249,72 €.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Taux de rotation des salariés : réel constaté par établissement entre 13 et 16 %
- Espérance de vie
- Taux de progression des salaires : 1 %
- Taux d'actualisation (recommandé pour les entités de plus 250 salariés) : 3,96 %
- Taux de charges sociales retenu : entre 59 et 73 % pour le personnel non-cadre et cadre.

La provision a également été actualisée à la suite des départs en retraite et sorties de salariés au cours de l'année 2025.

La provision - en gestion libre et celle correspondant aux établissements sur fonds publics - se répartit comme suit au 31 décembre 2025 :

	Taux de rotation des salariés	Provisions constituées sur Gestion Libre	Provisions constituées sur établissements	Total Provisions IFC au 31/12/2025
Siège social	13 %	28 431,05 €		28 431,05 €
Etablissement JOSEPH	16 %	75 234,69 €	130 704,65 €	205 939,34 €
Etablissement ROSA	14 %	215 389,34 €	82 180,79 €	297 570,13 €
Etablissement JONAS	15 %	87 561,09 €	19 748,12 €	107 309,21 €
Total		406 616,16 €	232 633,56 €	639 249,72 €

IV-4-N- LITIGES PRUD'HOMMAUX

Deux litiges prudhommaux sont en cours et suivis par notre avocat et provisionnés au 31 décembre 2024 pour un montant global de 65 875,58 €. Cette provision est maintenue au 31 décembre 2025.

IV-5-N- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXTENSION SEGR

L'extension Segr est financée par la ville de Paris rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

La prise en charge par le Département d'Eure et Loir étant incertaine à ce jour, une provision a été passée ; elle couvre la totalité du produit à recevoir constatée sur l'établissement ROSA et le SIEGE.

Provision pour risque et Charges – Extension Segr	Provision constituée GESTION LIBRE
Etablissement ROSA – 2024 – Placement familial	357 660 €
Etablissement ROSA – 2025 – Placement Familial	315 116 €
Etablissement ROSA – 2025 – Tiers	4 293 €
Siège	47 803 €
Total	724 872 €

IV-4-O- FONDS DEDIES

Des dons manuels dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pu être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard sont comptabilisées en « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

IV-4-P- EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT

1) Dans le cadre de l'acquisition des nouveaux locaux destinés à accueillir les services parisiens de l'établissement JOSEPH ainsi que la Villa « Lumière » pour l'ouverture du service SAUFAH-Fratrie en 2023, un emprunt a été réalisé fin d'année 2021 auprès du Crédit Coopératif. **Cet emprunt de 3 500 000 €** sur 20 ans au taux de 0,93 % est destiné à financer le coût d'acquisition initial, ainsi qu'une majorité des travaux de rénovation et d'aménagement.

Les garanties apportées sur cet emprunt sont composées :

- Nantissement de comptes d'instruments financiers à hauteur de 695 100 € (CNP Patrimoine CAPI) ;
- Nantissement de parts sociales à hauteur de 305 000 €.

Au 31 décembre 2025, le montant de l'emprunt **restant à rembourser** est de **2 864 835,57 €**.

2) L'acquisition des 9 lots est financée par l'octroi d'un **emprunt de 8 700 000 €** auprès du Crédit Coopératif par la gestion libre pour une durée de 20 ans au taux de 3,70 %.

Le capital remboursé sera financé sur fonds propres, les intérêts sont intégrés au prix de journée de Rosalia.

Au 31 décembre 2024, l'emprunt avait été débloquent à hauteur de 6 998 302,54 € correspondant au prix exigible (suivant l'état d'avancement des constructions) et estimation des frais d'acquisition. Il s'agissait du 1^{er} versement effectué le 29 octobre 2024 lors de la signature chez le notaire.

En 2025, lors de la livraison de chaque appartement, un tirage sur l'emprunt a été effectué pour le règlement du solde dû au vendeur.

- Les quatre appartements ont été livrés en février 2025 (1), mai 2025 (2) et le 4^e et dernier en juin 2025.

Le dernier lot correspondant aux 5 maisons, n'a finalement pas été livré. Le capital de l'emprunt n'a donc pas été libéré en totalité ; et le début de l'amortissement du capital, n'a donc pas commencé.

Au 31 décembre 2025, **l'en-cours de cet emprunt est de 7 538 167,04 €**.

IV-4-Q- DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER ET AUTRES DROITS ACQUIS :

Au 31 décembre 2025, le montant global de la « dette pour congés à payer » présentée aux comptes annuels et comptabilisée aux comptes Dettes provision congés à payer (428200), charges sociales sur provision CP (438200), et charges fiscales sur provision CP (448200) de l'ensemble des établissements est de **1 477 354 €**.

IV-4-R- COMPTE EPARGNE TEMPS

La gestion des Comptes épargne temps (CET) est externalisée auprès de Malakoff Médéric.

A la clôture de l'exercice 2025, la dette relative au CET et comptabilisée en charge à payer (dette provisionnée pour CET) est de **134 249,07 €**.

En contrepartie, la Fondation a ouvert un compte titres constitué de parts de fonds communs de placement (FCP) auprès du Crédit Agricole qui sont comptabilisées en titres immobilisés. A la clôture de l'exercice 2025, le solde total des parts de FCP est de 72 143.16 €.

IV-4-S- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La Fondation Grancher met à disposition gratuitement des associations ADJAAM, INFOMIE, REPAIRS, une partie des locaux situés à Paris 7^{ème}. La valeur locative de ces locaux a été valorisée dans les comptes pour un total de **337 366,36 €**, suivant la valeur locative au m2 d'un des appartements de l'immeuble (actuellement en location) et le nombre de jours ou de mois mis à disposition.

De plus, en dehors des locaux de bureaux de JONAS, l'ensemble des bureaux des services sont mis à disposition gracieusement par la Fondation : Paris 7^{ème}, Paris 13^{ème}, Paris 15^{ème}, Chartres, Salbris et Vierzon.

L'intervention des bénévoles portant majoritairement sur l'assistance aux réunions statutaires (conseils d'administration et bureaux), il a été décidé de ne pas recenser et valoriser le bénévolat dans les comptes annuels eu égard à son caractère non significatif.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2025
Frais d'établissement et développement	27 867	-	-	27 867
TOTAL	27 867			27 867
Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 940	87 428	6 000	143 368
TOTAL	61 940	87 428	6 000	143 368
Terrains	4 459 411	2 428 975		6 888 386
Constructions - Sur sol propre	12 553 795	533 606		12 087 401
Install générales, agencements et aménagements des constructions	3 089 320	1 270 519		4 359 838
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 898 300	4 932		1 903 232
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 022 058	139 247		1 161 305
Matériel de transport	151 048		51 946	99 102
Matériel de bureau et informatique, mobilier	813 398	164 807	5 155	973 050
Immobilisations en cours	7 335 607	2 273 557	4 556 497	5 052 667
TOTAL	31 322 937	6 815 642	4 613 598	33 524 982
Participations				
Autres titres immobilisés	16 339 704	6 207	565 578	15 780 333
Prêts et autres immobilisations financières	135 560	87 344	59 542	163 362
TOTAL	16 475 264	93 551	625 121	15 943 695
TOTAL GENERAL	47 888 008	6 996 622	5 244 718	49 639 911

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2025
Frais d'établissement et développement	27 867			27 867
TOTAL	27 867			27 867
Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 811	1 206	6 000	56 017
TOTAL	60 811	1 206	6 000	56 017
Constructions - Sur sol propre	4 724 497	268 333		4 992 831
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 304 552	164 897		2 469 450
Installations techniques, matériel et outillage industriel	156 646	103 912		260 558
Installations générales, agencements et aménagements divers	526 839	80 155		606 995
Matériel de transport	160 290	2 543	63 731	99 102
Matériel de bureau et informatique, mobilier	609 193	103 114	5 155	707 152
TOTAL	8 482 018	722 955	68 886	9 136 087
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	3 245			3 245
TOTAL	3 245			3 245
TOTAL GENERAL	8 573 941	724 161	74 886	9 223 216

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Au 31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2025
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	10 012 863				10 012 863
Statutaires	10 012 863				10 012 863
Complémentaires					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation	287 189				287 189
Réserves	21 050 866	-576 700			20 474 166
Réserves statutaires ou contractuelles	19 752 414	-745 997			19 006 417
Réserves pour projet de l'entité	1 298 452	169 297			1 467 749
<i>dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	1 298 452	169 297			1 467 749
<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	216 199	50 000			266 199
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR</i>	839 903				839 903
<i>Réserves de compensation des déficits</i>		100 000			100 000
<i>Réserves de compensation des charges d'amort</i>	242 351	19 297			261 647
Autres					
Report à nouveau	-2 368 679	-252 457	67 719		-2 553 417
<i>dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-2 380 146	-252 457	67 719		- 2 564 884
<i>Résultats sous contrôle de tiers financeurs</i>	-1 423 918	- 143 071	67 719		-1 499 269
<i>Dépenses refusées par autorité de contrôle</i>	-85 792				-85 792
<i>Dépenses inopposables à l'autorité de tarification - prov retraite</i>	-162 910	13 784			-149 125
<i>Dépenses congés payés non opposables tiers financeurs</i>	-699 026	- 123 171			-822 197
<i>Autres dépenses rejetées</i>	- 8 501				- 8 501
<i>Report à nouveau</i>	11 467				11 467
Excédent ou déficit de l'exercice	-829 157	829 157	1 856 977		1 856 977
<i>dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-83 161	83 161	913 549		913 549
<i>dont activités gestion libre</i>	-745 997	745 997	943 428		943 428
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée					
SITUATION NETTE (I)	28 153 082	0	1 924 697		30 077 779
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	865 487				865 487
TOTAL (II)	865 487				865 488
TOTAL (I+II)	29 018 569	0	1 929 697		30 943 267
<i>dont dotations et reprises :</i>					
<i>- d'exploitation</i>					
<i>- financière</i>					
<i>- exceptionnelle</i>					

Tableau explicatif des reports à nouveau et du résultat comptable

Tableau explicatif du résultat sous contrôle tiers financeurs	Débiteur	Créditeur	Solde
Report à nouveau des activités JOSEPH soumises à approbation affecté :			
- à l'exercice	232 554,00		-232 554,00
- non affecté		198 199,72	198 199,72
- aux exercices antérieurs	232 553,00		-232 553,00
- aux exercices postérieurs			
Report à nouveau des activités ROSA soumises à approbation affecté :			
- à l'exercice	327 482,57		-327 482,57
- non affecté	279 247,98		-279 247,98
- aux exercices antérieurs	147 427,41		-147 427,41
- aux exercices postérieurs	118 375,00		-118 375,00
Report à nouveau des activités JONAS soumises à approbation affecté :			
- à l'exercice	245 147,89	49 904,45	-195 243,44
- non affecté	69 734,65	100 085,44	30 350,79
- aux exercices antérieurs	176 957,53	10 000,01	-166 957,52
- aux exercices postérieurs			
Report à nouveau des activités ROSALIA soumises à approbation affecté : néant : création établissement au 1 ^{er} janvier 2025			
- à l'exercice			
- non affecté			
- aux exercices antérieurs			
- aux exercices postérieurs			
Report à nouveau des activités SIEGE soumises à approbation affecté :			
- à l'exercice		4292,00	4 292,00
- non affecté	20 271,72		- 20 271,72
- aux exercices antérieurs	11 998,85		-11 998,85
- aux exercices postérieurs			
TOTAL	1861 750,60	362 481,62	-1 499 268,98
SOLDE	1 499 268,98		-1 499 268,98

Tableau explicatif du résultat comptable	Débiteur	Créditeur	Solde
JOSEPH - Paris	414 138,67	64 520,05	-349 618,62
ROSA - Eure & Loir		1 191 202,99	1 191 202,99
JONAS - Paris		540 976,92	540 976,92
ROSALIA - Paris	447 337,61		-447 337,61
Siège - Paris	21 674,68		-21 674,68
RESULTAT ACTIVITES GESTION CONTROLEE	883 150,96	1 796 669,96	913 549,00
RESULTAT GESTION LIBRE		943 428,43	943 428,43
RESULTAT CONSOLIDE	883 150,96	2 740 128,39	1 856 977,43

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature des provisions		Au 31/12/2024	Dotation exercice	Reprise exercice	Au 31/12/2025
Réglémentées					
Provisions pour :	Reconstitution des gisements	-			-
	Investissements	-			-
	Hausse des prix	-			-
Amortissements dérogatoires		-			-
Provisions pour prêts d'installation		-			-
Autres provisions réglementées		-			-
TOTAL		-	-	-	-
Risques et charges		-			-
Provisions pour :	Risques	917 623	319 409	446 284	790 748
	Charges sur legs ou donations	-			-
	Pensions et obligations similaires	720 001	8 096	88 847	639 250
	Restructurations	-			-
	Impôts	-			-
	Charges à répartir	-			-
Autres provisions pour charges					
TOTAL		1 637 624	327 505	535 131	1 429 997
<i>Dont dotations et reprises :</i>		-			-
<i>- d'exploitation</i>			327 505	535 131	
<i>- financière</i>		-			-
<i>- exceptionnelle</i>		-			-

Nature des dépréciations		Au 31/12/2024	Dotation exercice	Reprise exercice	Au 31/12/2025
Dépréciations sur immobilisations					
- incorporelles					
<i>dont donations temporaires d'usufruit</i>					
- corporelles					
<i>dont biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
- financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
TOTAL					
<i>dont dotations et reprises :</i>					
<i>- d'exploitation</i>					
<i>- financière</i>					
<i>- exceptionnelle</i>					

NEANT

ETAT DES CREANCES

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	72 143		72 143
Compte Epargne Temps	72 143		72 143
Autres immobilisations financières	91 219		91 219
Dépôts et cautionnements	91 219		91 219
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	-	-	
Clients, usagers et comptes rattachés	2 673 410	2 673 410	
Reçues sur legs ou donations		-	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	
Impôts sur les bénéfices		-	
Taxe sur la valeur ajoutée		-	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Acomptes versés sur commandes fournisseurs	95 192	95 192	
Confédération, fédération, union, associations affiliées		-	
Débiteurs divers	1 709 351	1 709 351	
dont acomptes versés sur commandes fournisseurs	3 272	3 272	
dont OPCO : Frais formation continue	81 399	81 399	
dont ESSET: Cabinet de gestion immeubles de rapport	371 974	371 974	
dont produits à recevoir - reprise ANEF	59 542	59 542	
dont produits à recevoir - ajustement budgétaire Siège	48 454	48 454	
dont produits à recevoir - Extension Ségur	724 872	724 872	
dont Régie	14 294	14 294	
Dont mise à disposition gratuite location	337 366	337 366	
Charges constatées d'avance	99 748	99 748	
TOTAL	4 741 063	4 577 702	163 362
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

ETAT DES DETTES

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des étab de crédit :	10 451 062	492 892	1 947 474	8 289 619
- A 1 an max.	48 060	48 060		
- A plus d'1 an à l'origine - Bobillot	2 864 836	165 910	679 280	2 019 646
- A plus d'1 an à l'origine - Clamart	7 538 167	-	1 268 194	5 991 061
Emprunts et dettes financières diverses	48 095	48 095		
Fournisseurs et comptes rattachés	428 497	428 497	-	-
dont dettes fournisseurs	359 539	359 539		
dont factures non parvenues	68 959	68 959		
Dettes des legs ou donations		-		
Personnel et comptes rattachés	1 162 444	1 162 444	-	-
dont salaires, rémunérations	31 892	31 892		
dont personnel oppositions	5 891	5 891		
dont dettes provisionnées pour congés payés	990 411	990 411		
dont compte Epargne Temps	134 249	134 249		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	1 042 789	1 042 789		
dont URSSAF, Pôle emploi	464 133	464 133		
dont Malakoff Médéric Retraite	123 540	123 540		
dont Prévoyance	68 973	68 973		
dont mutuelle	14 480	14 480		
dont Ch. Soc. sur dettes prov. pour congés payés	371 664	371 664		
Autres impôts, taxes et assimilés	440 050	440 050		
dont Départements: prix de journée	46 030	46 030		
dont taxe sur les salaires	105 959	105 959		
dont Prélèvement à la source	17 381	17 381		
dont Opco : Cotisation Formation continue	106 463	106 463		
dont Action Logement : Effort construction	48 939	48 939		
dont Charges fiscales sur dettes provisionnées pour congés payés	115 279	115 279		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 986 917	2 986 917	-	
dont avance redevables créditeurs (dotation annuelle département Paris)	2 391 566	2 391 566		
dont indemnités journalières à regul. sur salaires	17 409	17 409		
dont notes de frais salariés	94 257	94 257		
dont comptes Jeunes	35 850	35 850		
dont autres comptes créditeurs divers	107 979	107 979		
Dont mise à disposition gratuite location	337 366	337 366		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 559 855	6 322 762	1 947 474	8 289 619
Emprunts souscrits en cours d'exercice	539 865			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	164 375			

DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits d'exploitation	Montant
Cotisations	-
Concours publics	24 986 872
- Prix de journée	24 986 872
Subventions d'exploitation	
- Subvention projet Union Européenne	
- Subvention CIFRE doctorante	
-Aide forfaitaire apprentissage	
Ressources liées à la générosité du public	3 523
- Dons manuels	3 523
Reprises sur amort., Dépréciations, provisions et transferts de charges	535 131
- Reprise de provisions pour risques	446 284
- Reprise de provisions indemnités départ retraite	88 847
Utilisations de fonds dédiés	
- Reprise de fonds dédiés	
Autres produits	1493 165
- Revenus des immeubles	1 486 414
- Participation des usagers	
- Autres Produits divers	1 539
- Mise à disposition de personnel	
Produits cession immobilisations	5 212
TOTAL	27 018 691

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS PUBLICS OBTENUS AU COURS DE L'EXERCICE

	Union européenne	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics		24 986 872			24 986 872
Subventions d'exploitation	-				
Subventions d'investissement					-
TOTAL	-	24 986 872	-		24 986 872

DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

Produits financiers	444 331
- Intérêts sur dépôt de garantie	
- Intérêts sur parts sociales Crédit Coopératif & Livret Agir	16 948
-Produits sur cession d'éléments d'actif financier	427 383
Charges financières	343 103
- Dotations aux amortissements et aux provisions financières	
- Intérêts et charges assimilés	343 103
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Résultat financier	101 228

DETERMINATION DU RESULTAT GLOBAL

Résultat effectif global	31/12/2025	31/12/2024
Résultat comptable	1 856 977,42	-829 157,10
Reprise des résultats antérieurs JOSEPH	-232 554,00	-232 553,00
Reprise des résultats antérieurs ROSA	-327 482,57	-147 427,41
Reprise des résultats antérieurs JONAS	-195 243,44	-176 957,53
Reprise des résultats antérieurs SIEGE	4 292,00	14 294,53
Excédent ou déficit effectif global	1 105 989,41	-1 371 800,51
dont résultat effectif sous gestion propre	943 428,43	-745 996,53
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	162 560,98	-625 803,98

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Exercice clos le 31/12/2025
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Créances reçues par legs ou donations	
Autres créances	832 868
dont Produits à recevoir - Extension Ségur 2024	724 872
dont produits à recevoir - ajustement budgétaire Siège	48 454
dont contribution exceptionnelle reprise ANEF	59 542
dont indemnités journalières S.S Prévoyance	19 820
Disponibilités	
TOTAL	85 688

CHARGES A PAYER

Charges à payer	Exercice clos le 31/12/2025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 959
<i>dont dettes fournisseurs factures non parvenues</i>	68 959
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	1 611 603
<i>dont dettes provisionnées pour congés payés</i>	990 411
<i>dont dettes provisionnées pour compte épargne temps</i>	134 249
<i>dont charges sociales sur dettes provisionnées pour congés payés</i>	371 664
<i>dont charges fiscales sur dettes provisionnées pour congés payés</i>	115 279
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	0
TOTAL	1 680 562

Activités, rémunérations, effectif et honoraires commissaire aux comptes

Activités					
	JOSEPH	ROSA	JONAS	ROSALIA	TOTAL
Capacité installée	156 places	120 places 110 mesures	110 places	53 places	386 places & 110 mesures
Nombre de journées constatées	48 072 j	74 417 j	35 539 j	2 310 j	160 338 j
Taux d'occupation	84,43 %	88,64 %	96,86 %	6,30 %	80,01 %

Effectif

	Nombre salariés	Nombre ETP
Cadres	41	26.98 ETP
Non cadres	281	293.48 ETP
TOTAL	322	320.36 ETP

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580, la Fondation doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels, le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Aucun salarié de la Fondation ne bénéficie du statut haut cadre dirigeant.

Il est précisé qu'aucun administrateur de la Fondation n'est rémunéré pour ses fonctions.

Honoraires du commissaire aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	34 848
Conseils et prestations de services	
TOTAL	34 848

Engagements donnés	Montant
a) Intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit :	
Part à moins d'un an	304 849
Part à plus d'un an et moins de 5 ans	1 290 016
Part à plus de cinq ans	2 583 052
b) Engagements de crédit-bail (redevances restant à payer)	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
c) Indemnité de fin de carrière	Voir page 15 – Point IV-4-M
d) Caisse des dépôts et consignations	Néant
e) Cautions données	Néant
f) Compte épargne temps	Voir page 17– Point IV-4-R
Engagements reçus	Montant
a) Dons et legs	Néant
b) Ouverture d'un crédit mobilisable	Néant
Engagements réciproques	Néant